

Réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2021

Points à l'ordre du jour :

Aménagement des abords de la salle polyvalente : demande de DETR 2022, tarifs municipaux 2022, débat sur la protection sociale complémentaire et questions diverses.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Aménagement des abords de la salle polyvalente : demande de DETR 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente et les préconisations du CAUE.

Les travaux envisagés consistent à créer, entre le city stade et la salle polyvalente, une zone enherbée et ombragée avec des jeux pour enfants, des tables et une zone « ouverte » qui servirait à la fois d'espace pour l'organisation de manifestations et de stationnement.

Le coût du projet est estimé à 55 000,00 € HT.

Il propose de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 40 %, pour un montant de 22 000€.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Etude diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune : demande de DETR 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une étude diagnostique concernant le système d'assainissement collectif de la commune.

La commune a fait appel à CIT afin de mettre en œuvre et piloter la réalisation de l'étude et établir les pièces réglementaires au choix de l'entreprise.

Le coût du projet s'élève à 39 675,00 € HT (36 375,00 € pour l'étude + 3 300,00€ pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage).

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 30 %, pour un montant de 11 903 €.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Etude diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune : choix de l'entreprise pour les prestations intellectuelles

Dans le cadre du projet de réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif, la commune a lancé un marché public de prestations

intellectuelles en procédure adaptée, sur la base du cahier des charges établi par Cantal Ingenierie & Territoires.

La consultation a eu lieu du 27 octobre au 23 novembre 2021, une seule offre a été reçue, pour un montant de 60 535,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette offre proposée par ACDEAU.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Tarifs municipaux 2022

Voir détail des tarifs en annexe.

Il est proposé de mettre la salle polyvalente à disposition gratuitement pour la fête d'anniversaire des 18ans de tout résident permanent de la commune au jour de ses 18 ans, la location devra se dérouler avant le 19^{ème} anniversaire.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Débat sur la protection sociale complémentaire

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent, d'ici février 2022, débattre au sujet de la protection sociale complémentaire du personnel communal.

Aujourd'hui, la commune verse une participation de 5€ pour la complémentaire santé à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée et une participation de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée (dans la limite du montant mensuel de la cotisation).

Au 1^{er} janvier 2026, la participation sera obligatoire pour tous les agents publics, soit par le versement d'une participation, soit par une mutuelle groupée.

Le Conseil Municipal approuve le débat sur la protection sociale complémentaire.

▪ Décisions modificatives 2021

Ecritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du Conseil Municipal.

▪ Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental du Cantal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est éligible à l'assistance technique apportée aux collectivités locales, à titre gracieux, par le Département, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Depuis 2016, la commune conventionne donc avec le Conseil Départemental afin de définir les modalités d'intervention de la MAGE dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour la période 2022-2024.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Enfouissement des réseaux aux Rouquets

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Syndicat Départemental d'Electrification pour l'enfouissement du réseau téléphonique et l'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau basse tension aux Rouquets.

Le coût de l'opération s'élève à 32 000 € dont 50 % est à la charge de la commune, soit 16 000 €.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ Appartement impasse de l'église

A la demande des locataires, Monsieur le Maire et son adjoint en charge des travaux ont visité l'appartement situé à côté de l'église. Ils ont constaté que l'appartement nécessite de nombreux travaux : pas d'isolation thermique, menuiseries simple vitrage et pas conforme aux normes actuelles.

Il conviendra de trouver une solution pour entreprendre des travaux.

▪ Points d'Apport Volontaire (PAV)

Monsieur le maire confirme au conseil municipal que le nettoyage des PAV sera à la charge des communes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il indique avoir obtenu l'accord du Procureur de la République pour l'installation de caméra de video-surveillance.

La commission Communication a travaillé sur un flyer concernant les dépôts sauvages qui sera distribué prochainement aux habitants.

▪ Aire de jeux école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition reçue pour le remplacement des jeux à l'école et l'installation d'un parcours VTT derrière la garderie.

Le devis s'élève à 9600 € HT.

▪ Terrain de foot

Une visite entre le District du Cantal et certains élus a eu lieu sur place en vue de l'homologation du terrain. Des travaux devront être effectués : déplacement de la main-courante et buts à changer.

▪ Evacuation eaux pluviales

M. LACOSTE demande à la commune de pouvoir continuer à déverser les eaux pluviales de la maison qu'il rénove à Cantuel, sur la voie communale. Accord du Conseil Municipal.

▪ Divers

- M. CANTOURNET est actuellement en arrêt suite à un accident de travail.
- Une agent de l'école a été testée positive au COVID : pas de cas contact car port du masque respecté. Remplacement par Nicole BRUEL.
- Travaux sur l'épareuse à prévoir dans l'hiver.
- Port du masque désormais obligatoire dans les ERP et les abords de l'école.
- Rencontre avec M. DAYRAL de CANTAL HABITAT le 14 décembre pour projet de constructions au lotissement des châtaigniers.
- Projet aménagement des wc publics : devis initiaux en cours d'actualisation suite à l'augmentation du prix des matériaux.
- Vente propriété Garrouste : affichage en Mairie
- Repas du CCAS : le 11 décembre à l'Escarpidou ou à emporter le dimanche 12 décembre. A confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Noël des enfants : le 17 décembre, à l'Escarpidou ou à la salle polyvalente selon la situation sanitaire.
- Demande de limitation de la vitesse à 70km/heure à Aubugues : pas de la compétence du Maire car route Départementale.
- Avis de véhicules suspects rodant la nuit autour des exploitations agricoles